



Programme d'achat responsable et de consommation durable

Contexte

La protection de l'environnement est aujourd'hui un objectif incontournable. Cela passe par une foule de gestes, mais notamment par une réduction de la quantité de déchets destinés à l'enfouissement par la réutilisation, la récupération et le recyclage. En tant que municipalité, nous sommes résolus à jouer un rôle actif dans cette démarche en encourageant nos citoyens à adopter des comportements responsables.

Par ce programme, nous visons à stimuler l'engagement et la participation de tous envers la durabilité de l'environnement. Nous tenons à accompagner les citoyens qui font l'effort de consommer de manière plus responsable. Nous aspirons à promouvoir des pratiques plus écologiques qui permettront de réduire tant la quantité de matières vouées à l'enfouissement que les coûts de collecte et d'enfouissement pour les citoyens que les autres incidences environnementales (notamment les GES) pour le bien-être de la planète.

Produits admissibles

Produits d'hygiène

- Compresses d'allaitement lavables : éliminent l'achat de l'équivalent à usage unique;
- Coupes menstruelles : remplacent les serviettes sanitaires et tampons hygiéniques jetables;
- Couches, culottes et serviettes lavables pour fuites urinaires, énurésie ou menstruations (culottes maillots comprises) : applicables aux adultes et enfants;
- Inserts (feuilletés) réutilisables pour couches lavables : réduisent l'utilisation de couches jetables;
- Papiers hygiéniques, mouchoirs ou lingettes lavables : remplacent leurs équivalents jetables;
- Tampons démaquillants lavables : remplacent leurs équivalents à usage unique;

Autres produits

- Balles de séchage en laine ou en plastique : réduisent le temps de séchage (ce qui économise l'électricité) et remplacent les feuilles assouplissantes. Elles sont faites de laine feutrée et battent les vêtements au sèche-linge;
- Chargeurs à piles rechargeables: éliminent l'achat de piles jetables;
- Emballages écologiques en tissu, film alimentaire réutilisable en cire d'abeille ou couvre-bols réutilisables : remplacent le film étirable (cellophane);
- Essuie-tout réutilisables : remplacent les essuie-tout à usage unique;
- Filtres ou capsules à café réutilisables : remplacent les équivalents à usage unique;
- Linges réutilisables antistatiques en polyester/nylon : remplacent les feuilles assouplissantes, sont inodores et ne laissent aucun film gras sur les fibres des vêtements;

- Pochettes à collation réutilisables : remplacent les sacs en plastique à glissière jetables;
- Sacs à provisions en tissu lavable : remplacent les sacs en plastique à usage unique;
- Sacs ou filets à fruits et légumes réutilisables : remplacent les sacs en plastique à usage unique.

Modalités du programme

- Produits neufs seulement;
- Remboursement de 50 % du montant déboursé (avant taxes et frais d'envoi);
- Dépense minimale requise de 20 \$ (avant taxes et frais d'envoi);
- Remboursement maximal de 100 \$ par an par ménage.
- Dans une volonté d'encourager l'achat local, les achats faits à l'extérieur du Québec seront remboursés jusqu'à une valeur maximale de 75 \$. L'adresse de la boutique doit figurer sur le reçu.

Critères d'admissibilité

- Être résident d'Austin;
- Présenter la demande dans un délai de six mois après l'achat;
- Fournir une preuve de naissance (certificat de naissance, carte d'assurance maladie, etc.) pour les produits réutilisables pour bébé.

Remboursement

La demande de remboursement, dûment remplie, doit être présentée par courriel à environnement@municipalite.austin.qc.ca ou par la poste, au 21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0. Elle doit être accompagnée des documents suivants :

- Une copie de la preuve de résidence valide du demandeur;
- Une copie originale de la facture pour l'achat;
- Tout autre document nécessaire, selon la subvention demandée.